



quel est le temps travail légal pour un agent de maitrise?

Par **live**, le **16/11/2010** à **23:06**

bonjour,

je suis agent de maitrise dans une entreprise depuis 10ans il y a 5 ans il m'ont fait signer un avenant afin de nous faire passer au forfait pour cela on doit badger à la demi journée entre 7h et 10h le matin et entre 13h et 19h l'après midi alors que l'on peut commencer à 6h00 et finir à 20 h00 le soir. ce qui fait que l'on n'a plus de trace de nos heures sup. Mais par contre en compensation on a 1 RTT par mois. Et notre patron nous demande de nous investir plus.

est ce légal ? a ton le droit de réclamer toutes nos heures sup sachant que l'on fait des semaines entre 50h et 60h ?

merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **16/11/2010** à **23:25**

Bonjour,

Je vous propose déjà [ce dossier](#)

Par **Paul PERUISSET**, le **17/11/2010** à **15:16**

Bonjour,

Le forfait n'est pas instauré pour contourner la loi. Vous avez donc la possibilité de réclamer le paiement d'heures supplémentaires mais:

- 1- Comment prouver que vous effectuez des heures supplémentaires.
- 2- Les heures supplémentaires devant être effectuées à la demande de l'employeur, comment prouver que vos heures supplémentaires sont demandées par l'employeur.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET